

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 novembre 2020 à 17 h 00

AUJOURD’HUI six novembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 30 octobre 2020, s’est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l’appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Mme Fatima CHENNOUF-TERRASSE quitte la séance avant le vote de la question n°2 et donne pouvoir à Mme Marianne MAXIMI.

Mme Wendy LAFAYE était absente pendant le vote de la question n°4.

Rapport N° 48
AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ)

Notre « contrat enfance jeunesse » (CEJ) avec la Caisse d'allocation familiale du Puy-de-Dôme (CAF) est arrivé à échéance le 31 décembre 2019. Les CEJ sont remplacés par les Conventions territoriales globales (CTG). La CTG intègre toujours la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, auxquelles peuvent s'ajouter l'animation de la vie sociale, la parentalité, l'indécence du logement, l'accès aux droits, l'inclusion numérique. L'objectif pour les signataires est de bâtir un projet de territoire à partir d'un diagnostic partagé et de coordonner l'action des différents acteurs.

La CTG apportera une dimension stratégique qui ne dépendra pas uniquement des financements contractualisés. Dans sa mise en œuvre, elle apportera une harmonisation des politiques publiques dans le champ de la famille, en renforçant le partenariat entre les différents acteurs du territoire. Avec la CTG, les collectivités bénéficieront de « bonus » financier, dont les modalités de calcul restent à préciser. La CTG introduit également un changement majeur pour le financement des associations, car elles percevront directement les bonus de la CAF.

En 4 ans, les recettes « Prestations de Services » (PS : PS Ordinaires ALSH, PS Ordinaires RAM, PS Uniques EAJE, PS LAEP, PS CEJ...) apportées par la CAF à la Ville représentent quasi 30 millions d'euros. À cela, ce sont ajoutées des recettes ponctuelles en fonctionnement et en investissement.

	RECETTES CAF PERÇUES EN				TOTAL
	2016	2017	2018	2019	2016-2019
Sous-total PS :					
PSO+PSU +PS	6 129 356,31 €	4 139 574,67 €	7 569 392,67 €	5 899 732,46 €	23 738 056,11 €
Sous-total PS CEJ					
PS CEJ	349 554,27 €	2 025 146,30 €	1 603 433,91 €	1 631 928,43 €	5 610 062,91 €
TOTAL	6 478 910,58 €	6 164 720,97 €	9 172 826,58 €	7 531 660,89 €	29 348 119,02 €

En 2019, la part de la PS CEJ liée aux activités des associations était de 111 213 €, dont 91 786 € pour les associations de la petite enfance et 19 427 € pour les associations de l'enfance.

L'enveloppe de base de financement de la nouvelle CTG est calculée sur la dernière année de conventionnement, soit l'année 2019, auxquels s'ajouteront des bonus financiers.

Depuis le début de l'année, la Ville et la CAF collaborent étroitement pour construire une CTG, qui apportera une dimension stratégique indépendante des financements contractualisés. Son processus d'élaboration comprend 3 étapes : un diagnostic partagé, un plan stratégique de développement, et un conventionnement.

La crise sanitaire liée au COVID-19 a fortement décalé le calendrier politique des élections municipales et a engendré des retards dans le processus d'élaboration de la CTG.

La nouvelle équipe municipale va modifier et inclure ses projets et enjeux territoriaux pendant le mandat. Un nouveau projet d'administration et un « découpage » des politiques publiques va être initié par l'organisation des nouvelles Directions Générales.

La CTG ne pourra par conséquent être complètement finalisée qu'au cours du premier trimestre de l'année 2021. Cependant, la CTG ne peut pas avoir un effet rétroactif sur l'année 2020 si elle est signée en 2021, la Ville perdra les financements correspondants.

Toutefois, les conditions générales de prestation de service « Contrat Enfance Jeunesse » prévoient dans son article 6, alinéa 5, que la convention peut être prolongée par la signature d'un avenant sur demande expresse de la Ville. Cette demande permettrait de présenter un plan d'action CTG conforme à la nouvelle organisation et aux enjeux actuels et à venir de la collectivité, et prolongerait le financement CEJ d'une année sur la base de l'année 2019.

En conséquence, la CAF venant de nous donner son aval, il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou ses délégués à solliciter une prolongation d'un an pour le « Contrat Enfance Jeunesse » auprès de la Caisse d'allocation familiale du Puy-de-Dôme.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou ses délégués à signer un avenant au CEJ avec la Caisse d'allocation familiale du Puy-de-Dôme, les actes et les pièces y afférents, et d'en encaisser les recettes correspondantes.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 20 NOV. 2020

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe chargée de la Petite Enfance,
L'Enfance, Jeunesse et Education



Cécile AUDET